



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction générale de l'alimentation
Service de la Coordination des actions sanitaires
Sous direction du pilotage et des politiques sanitaires transversales
Bureau des laboratoires et de la coordination des contrôles officiels
Adresse : 251, rue de Vaugirard
 75 732 PARIS CEDEX 15
Suivi par : Denis LUCAS
Tél. : 01 49 55 58 86
Courriel institutionnel : blacco.sdppst.dgal@agriculture.gouv.fr
NOR : AGRG1010865N
Réf. Interne : SDPPST/BLACCO/10/850
MOD10.22 B 29/10/09

NOTE DE SERVICE
DGAL/SDPPST/N2010-8114

Date: 21 avril 2010

Date de mise en application : Immédiate
 ☞ Nombre d'annexe : 0
 Degré et période de confidentialité : Tout public

Objet : Liste des laboratoires agréés pour la recherche de bactéries appartenant au genre *Vibrio* (*V. splendidus* et *V. aestuarianus*) et de l'herpès virus OsHV-1 (génotype de référence et OsHV-1 µvar) chez les mollusques marins.

Références :

- **Règlement UE 175/2010 de la Commission** du 2 mars 2010 portant application de la directive 2006/88/CE du Conseil en ce qui concerne des mesures de lutte contre la surmortalité des huîtres de l'espèce *Crassostrea gigas* associée à la détection de l'herpès virus de l'huître 1 µvar (OsHV-1 µvar) ;

[http://eur-](http://eur-lex.europa.eu/Notice.do?val=508907:cs&lang=fr&list=508907:cs.&pos=1&page=1&nbl=1&pgs=10&hwords=&checktexte=checkbox&visu=#texte)

[lex.europa.eu/Notice.do?val=508907:cs&lang=fr&list=508907:cs.&pos=1&page=1&nbl=1&pgs=10&hwords=&checktexte=checkbox&visu=#texte](http://eur-lex.europa.eu/Notice.do?val=508907:cs&lang=fr&list=508907:cs.&pos=1&page=1&nbl=1&pgs=10&hwords=&checktexte=checkbox&visu=#texte)

- **Code rural** et notamment ses articles L. 202-1 et R. 202-8 et suivants;

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?sessionId=E75C6EE7346729126E1471A9DCEB3C5C.tpdjo12v_1?idArticle=LEGIARTI000006583031&cidTexte=LEGITEXT000006071367&dateTexte=20090602

- **Arrêté du 19 décembre 2007** «fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux» ;

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000017936605&fastPos=1&fastReqId=1864864412&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

Arrêté du 4 novembre 2008 relatif aux conditions de police sanitaire applicables aux animaux et aux produits d'aquaculture et relatif à la prévention de certaines maladies chez les animaux aquatiques et aux mesures de lutte contre ces maladies (AGRG0825593A) ;

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019732816&fastPos=1&fastReqId=1043792960&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

Note de service DGAL/SDPPST/N2010-8069 du 11/03/2010 constituant un appel à candidatures pour la constitution d'un réseau de laboratoires agréés pour la recherche de bactéries appartenant au genre *Vibrio* (*V. splendidus* et *V. aestuarianus*) et de l'herpès virus OsHV-1 (génotype de référence et OsHV-1 µvar) chez les mollusques marins.

Résumé : La présente note de service liste les laboratoires agréés pour la recherche de bactéries appartenant au genre *Vibrio* (*V. splendidus* et *V. aestuarianus*) et de l'herpès virus OsHV-1 1 (génotype de référence et OsHV-1 µvar) chez les mollusques marins.

Mots-clés : Maladies des mollusques – *Vibrio* – Herpès virus - Laboratoire - Agrément - Analyse officielle - Contrôle officiel

Destinataires

Pour information :

- Laboratoires départementaux d'analyses
- Directeurs des DDT, DDTM, DIRM, DDSV, DSV, DD(CS)PP
- Préfets
- ADILVA
- AFLABV
- LNR : Ifremer de La Tremblade
- CNC
- SENC
- DPMA

I - Laboratoires agréés

Conformément à la note de service 2010-8069 suscitée, les laboratoires d'analyse candidats à l'agrément pour les analyses officielles pour la recherche de bactéries appartenant au genre *Vibrio* (*V. splendidus* et *V. aestuarianus*) et de l'herpès virus OsHV-1 (génotype de référence et OsHV-1 μ var) chez les mollusques marins, devaient préalablement participer avec succès aux sessions de formation et à l'EILA organisés par le LNR. La liste des laboratoires ayant rempli ces obligations est consultable sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture depuis Thématiques / Santé et Protection des Animaux / Maladies animales / Réseau de laboratoires agréés / Liste des laboratoires agréés pour la recherche de *Vibrio* et d'herpès virus chez les mollusques marins.

L'adresse informatique est la suivante : <http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/sante-protection-animaux/maladies-animales>.

II - Laboratoire national de référence

Institut français pour la recherche et l'exploitation de la mer

Laboratoire de Génétique et de Pathologie

Avenue Mus de Loup

Ronce-les-Bains

17390 La Tremblade

Tel : 05 46 76 26 10

Fax : 05 46 76 26 11

EMail : Tristan.Renault@ifremer.fr

Le sous directeur du pilotage
et des politiques sanitaires transversales

Richard SMITH